



LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE CONCRÉTISER LE PROJET

Quel aménagement du territoire pour demain ?

C'est à cette question, entre autres, que répondra à termes le futur PLUi du Sud Gironde. Entamée en 2017, l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir de notre territoire s'achèvera dans les prochaines semaines.

QUE S'EST-IL PASSE CES DERNIERS MOIS ?

En tenant compte des spécificités du territoire, les élus ont défini ensemble la **localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme** : *Quelles seront les zones à urbaniser et celles à préserver ? Quels types de constructions seront autorisés et interdits ? Comment traiter les espaces libres ? Quel aspect extérieur pourront avoir les nouvelles constructions ? etc.*

L'objectif de cette étape est de **se donner des outils pour concrétiser les ambitions définies par les élus à horizon 2030** en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

COMMENT PUIS-JE M'INFORMER SUR CETTE ÉTAPE CLE ?

Lancée dès le début de ce projet, la **démarche de concertation se poursuit**. Afin de vous permettre de vous informer, **deux réunions publiques par secteur, soit huit au total**, auront lieu prochainement. Celles-ci viseront à vous **présenter les grandes lignes du Projet et leurs traductions réglementaires de la CC Sud Gironde ainsi qu'un focus sur votre secteur**, c'est-à-dire les principales règles qui s'appliqueront demain à vos demandes d'urbanisme.

Au vu du contexte sanitaire, il sera organisé sur chacun des quatre secteurs du Sud Gironde deux types de réunions :

- **une réunion publique en visioconférence**. Pour assister à ces rencontres en temps réel, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Gironde sur la page d'accueil et cliquez sur le lien proposé !
- **une réunion publique en présentiel dans des conditions sanitaires strictes (port du masque obligatoire, distance entre les chaises, nombre limité de participants, etc.)**. Pour assister à ces rencontres, vous devez obligatoirement vous inscrire auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Contact :

- Tel : 05 40 34 50 01
- mail : urbanisme@cdcsudgironde.fr

A VOS AGENDAS

Réunions publiques :

- **Secteur de Villandraut, le mardi 9 mars :**
 - 14h30 réunion publique à la salle des fêtes de Pompéjac – 20 participants max dans le public
 - 18h30 en visioconférence
- **Secteur Paroupien, le mercredi 10 mars :**
 - 14h30 réunion publique à la salle des fêtes de Saint Symphorien - 30 participants max dans le public
 - 18h30 en visioconférence
- **Secteur des Coteaux Macariens, le vendredi 12 mars :**
 - 14h30 réunion publique à la salle des fêtes de Saint Macaire - 30 participants max dans le public
 - 18h30 en visioconférence
- **Secteur du Langonnais, le samedi 13 mars :**
 - 10h00 réunion publique à la salle Mauriac de Langon - 40 participants max dans le public
 - 14h00 en visioconférence